

# La France est plutôt bien préparée au vieillissement de la population

Favoriser le maintien à domicile et trouver de nouvelles recettes : les pistes des groupes d'experts sur la dépendance

Après la réforme des retraites viendra celle de la dépendance, avait promis, à l'automne 2010, Nicolas Sarkozy. Le chantier est désormais bien avancé : les débats organisés en régions sont achevés et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, Roselyne Bachelot, devait recevoir, mardi 21 juin, les quatre rapports sur la perte d'autonomie des personnes âgées commandés en janvier. Ces éléments seront transmis au président de la République, qui devrait s'exprimer courant juillet.

Ces rapports permettent de dessiner le visage de la France des années à venir. En raison de l'augmentation continue de l'espérance de vie, mais aussi de l'arrivée au grand âge des générations de l'après-guerre, le nombre de personnes âgées devrait augmenter considérablement d'ici à 2060 : les

**De profondes lacunes subsistent, dont l'aide à domicile, très fragile, et le « reste à charge » des personnes vivant en établissement, très élevé**

plus de 80 ans passeront de 3 millions en 2007 à 8,4 millions en 2060. Le moment le plus délicat ira des années 2026 à 2054, période à laquelle les baby-boomers nés de 1946 à 1974 atteindront l'âge de 80 ans.

La France n'est pas aussi mal préparée à cet effort qu'on ne le dit. Le groupe de travail dirigé par Bertrand Fragonard souligne ainsi qu'elle possède un « socle puissant

de couverture de la dépendance » : les dépenses – 34 milliards d'euros en 2010 – sont couvertes à 70 % par la puissance publique, notamment grâce à l'assurance-maladie. « Le taux de couverture publique de la France est supérieur de 0,2 point de produit intérieur brut (PIB) à la moyenne européenne ainsi qu'au taux de couverture de l'Allemagne et du Royaume-Uni. »

La politique de construction d'établissements d'hébergement a en outre porté ses fruits. Selon le groupe de travail dirigé par Evelynne Ratte, le bilan du Plan solidarité grand âge lancé en 2006 est « positif » : à mi-parcours, 63 000 des 93 000 places ont été financées, même si toutes n'ont pas été réalisées – les délais moyens de construction sont estimés à trois ans. « La politique de médicalisation a fortement transformé l'offre en améliorant la qualité de la prise en charge, ajoute le rapport. Elle concerne 562 000 places d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. »

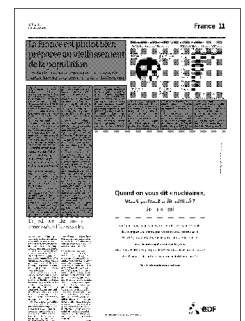
De profondes lacunes, cependant, subsistent. Les services sont mal coordonnés, l'aide à domicile demeure très fragile et le « reste à charge » des personnes vivant en établissement est très élevé : il atteint 1 500 euros par mois. « Le problème se pose principalement pour la fraction des résidents à bas revenus (inférieurs à 1 000 euros) qui ne bénéficient pas de l'aide sociale à l'hébergement : le financement de leur reste à charge suppose un recours aux ressources de la famille ou un prélèvement sur leur patrimoine », note le rapport Ratte.

Pour accompagner le vieillissement de la France, le groupe de tra-

vail dirigé par Jean-Michel Charpin estime qu'il faudra faire un effort « modéré ». « Malgré la forte évolution prévisible de la population de personnes âgées dépendantes, celle-ci ne constituera toujours qu'une relativement faible fraction de la population totale. » D'ici à 2025, l'augmentation de la dépense publique totale exigera, selon les scénarios, de 0,005 à 0,2 point de PIB par an. Si l'on se projette jusqu'en 2040, il faudra de 0,28 à 0,69 point de PIB par an.

Pour financer ces nouvelles dépenses, le groupe de travail de Bertrand Fragonard écarte à la fois la création d'un nouveau régime de Sécurité sociale et l'introduction d'un système entièrement financé par les assurances privées. Il plaide donc pour la « consolidation » du modèle français : un socle public complété par des produits privés. Le système s'organiserait, comme aujourd'hui, autour d'une prestation – l'équivalent de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) – dont les plafonds seraient relevés et qui prendrait mieux en compte les dépenses d'aménagement du domicile.

Pour éviter que le « reste à charge » des personnes âgées vivant en établissement pèse lourdement sur les familles, le rapport Fragonard propose d'augmenter leur allocation logement, voire de créer une aide nouvelle qui varierait en fonction du revenu. Si l'on supprime les réductions d'impôts « dépendance » qui bénéficient aux plus aisés, cette aide coûterait



600 millions d'euros par an. « Une telle réforme se traduirait par un nombre élevé de résidents gagnants et, pour les plus modestes d'entre eux, pour un montant de gain important. »

Pour financer cet effort, le rapport Fragonard propose plusieurs pistes : l'augmentation des droits de succession, la création d'une deuxième journée de solidarité, l'alignement de la CSG à 6,6 % des retraités sur celle des actifs, l'imposition des majorations de retraites « familles nombreuses », la réduction de l'abattement fiscal de 10 % dont bénéficient les retraités, la suppression des réductions d'impôts « dépendance » des personnes âgées vivant en établissement et l'extension du champ de la « Contribution solidarité autonomie ». Il appartient désormais au gouvernement de trancher. ■

**Anne Chemin**

